Image not found or type unknown

Préjudices suite à un incendie

Par **domgrel**, le **06/06/2011** à **21:30**

Bonjour,

Un employé municipal a mis le feu , avec un desherbeur thermique, à notre haie de thuyas... L'incendie a provoqué des dégats aux autres arbres à proximité; les pompiers sont arrivés 15 minutes après l'appel telephonique...Ces arbres agés de 20 à 80 ans sont bien "touchés".
Au delà du préjudice matériel (poteaux cloture et grillage / et végétation) pourrait on obtenir des dommages et interets (de quel montant?) pour le préjudice moral, pour le préjudice esthetique???

Merci pour votre réponse.

Par **ludimex**, le **23/06/2014** à **10:24**

Bonjour,

je suis aussi preneur des résultats car je suis, dans une moindre mesure, dans le même cas.

http://www.experatoo.com/reglement-des-sinistres/assurance-incendie-haie-criminel_128337_1.htm

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés